

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE N°03/2022

Mardi 27 septembre 2022 à 16h00 – Hôtel de Ville

### **PROCES VERBAL**

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et deux, à 16 heures 00, la **COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de convocation : 19 septembre 2022

**Étaient présents** : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY, Marie-Dominique MICHELET, LE ROY DE PRESALE Christine, Vincente OBIOL.

**Procurations** : Claire PILLEMENT FABRE à Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE à Delphine POIRIER, Annie COGNON à Marie-Dominique MICHELET, Raphaëlle DELENTE à Vincente OBIOL

**Absent(s)** : CLIMENT Catherine, Sarah AÏT IDIR, André AGNIEL, Mélanie SALLE, LLINARES Françoise,

Nombre de membres présents = 06 / Nombre de votants = 10 / Nombre d'absents = 5

#### **1 – Approbation du procès-verbal de séance du 20 juin 2022**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

Le procès-verbal de séance du 20 juin dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune Observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2 - Repas de Noël 2022 – Personnes âgées**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée qu'il serait bon de prévoir l'organisation des réjouissances offertes aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle rappelle qu'un repas sera offert aux personnes âgées d'au moins 70 ans (ou aux couples dont l'un des conjoints a atteint cet âge), et leur soumet des propositions de menus après consultation d'entreprises spécialisées.

#### **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

- La proposition de la Société « Traiteur Le Paradis », à ARAMON (Gard), s'élevant à 26,80 € T.T.C par repas, qui répond le mieux aux besoins du C.C.A.S.
- Fixe la date de cette réjouissance au samedi 10 Décembre 2022 et prévoit approximativement 200 convives.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6257 du budget du C.C.A.S.

### **3- Colis de Noël 2022 – Personnes âgées**

Rapporteur : Delphine POIRIER

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission plusieurs propositions pour la distribution éventuelle d'un colis festif, que le C.C.A.S. offre aux personnes âgées de plus de 70 ans, qui ne peuvent participer au repas de fin d'année.

#### **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

- La proposition de La Société « CAVES ET DOMAINES", domiciliée à Beaucaire (Gard),
- La composition d'un colis dans la limite de 15,00 € T.T.C. et demande à Madame la Vice-Présidente de passer commande des colis à ladite société pour une quantité estimative de 290 colis.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6257 du budget du C.C.A.S.

### **4- Animation repas de Noël 2022 – Personnes âgées**

Rapporteur : Delphine POIRIER

Madame la Vice-Présidente soumet à l'Assemblée des offres de service de plusieurs groupes et orchestres qui proposent de se produire pour animer le repas offert par le C.C.A.S aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après examen et discussion, le Centre Communal d'Action Sociale.

#### **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **APPROUVE**

- La proposition de service de l'association « les French Kiss" représentée par Mme HAGNERE Charlène, dont le montant de la prestation est de 1180,00 € T.T.C. ; pour un spectacle dansant et l'animation musicale de la journée.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6257 du budget du C.C.A.S.

### **5- Remise des récompenses 2022**

Rapporteur : Delphine POIRIER

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale va récompenser les jeunes jonquiérois qui ont obtenu un diplôme du second degré, à savoir le Diplôme National du Brevet, le Brevet d'Enseignement Professionnel, le Certificat d'Aptitude Professionnelle et le Baccalauréat. A ce jour, il y a 41 inscrits (23 pour le D.N.B. et 18 pour le Baccalauréat).

Compte tenu du faible nombre d'inscrits par rapport aux années précédentes, l'avis d'information a été de nouveau publié le 27 septembre pour relancer les éventuels retardataires.

La date de la cérémonie de remise des récompenses est fixée au vendredi 18 novembre à 18h30 en mairie.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 80,00 € à chaque titulaire du baccalauréat 2022 domicilié sur la Commune.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait à 1600,00 €.

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

- L'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 80,00 € à tous les jeunes Jonquiérois ayant obtenu leur Baccalauréat en 2022.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 1600,00 € seront pris à l'article 678 du budget du C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, pour récompenser tous les jonquiérois ayant obtenu le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale en 2022.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait approximativement à 1800,00 €.

Après examen et discussion,

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

- l'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 40,00 € , à tous les étudiants Jonquiérois ayant obtenu le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale en 2022.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 1800,00 € seront pris à l'article 678 du budget du C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'attribution d'un bon d'achat, pour récompenser tous les jonquiérois ayant obtenu un B.E.P. ou un C.A.P. en 2022.

Le montant de la dépense prévisionnelle s'élèverait approximativement à 240,00 €.

Après examen et discussion,

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

- l'attribution d'un bon d'achat, d'un montant de 60,00 € , à tous les étudiants Jonquiérois ayant obtenu un B.E.P. ou C.A.P. en 2022.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense estimée à 240,00 € seront pris à l'article 678 du budget du C.C.A.S.

## **6- Analyse des besoins sociaux**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

Le projet de questionnaire pour l'Analyse des Besoins sociaux est présenté aux membres de la commission pour avis, et quelques modifications mineures sont apportées. Ce questionnaire sera diffusé aux administrés en même temps que le bulletin municipal et des exemplaires supplémentaires pourront être remis en mairie sur demande.

## **7- SEMAINE BLEUE**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

Les animations offertes aux personnes âgées à l'occasion de la semaine bleue auront lieu le mercredi 5 octobre à la cantine scolaire de 10h00 à 17h00. Au programme : activités manuelles et sportives, jeux de société, repas offert par le C.C.A.S.

## **8- BOITE A URGENCE**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

L'information relative au dispositif « boîte à urgences » sera diffusée dans le prochain bulletin municipal. Un courrier sera envoyé aux professionnels de santé, aux services de secours, aux assistantes sociales, aux services d'aide à la personne et au personnel communal.

## **9- DOSSIERS D'AIDE D'URGENCE**

*Rapporteur : Delphine POIRIER*

### **Dossier N°1 :**

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par un administré domicilié à JONQUIERES SAINT-VINCENT. Il est en rupture de ressources depuis plusieurs mois et son dossier de retraite est en cours.

Après examen et discussion,

### **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Où l'exposé du Rapporteur,

Vu l'examen des pièces fournies,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DECIDE**

- L'attribution d'un bon alimentaire aide de 50,00 € à valoir chez PROXI – Alimentation Générale à JONQUIERES ST-VINCENT. Cette participation sera réglée directement au fournisseur sur présentation d'une facture. Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6562 du budget du C.C.A.S.
- L'attribution de 80,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

**Dossier N°2 :**

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT. Elle est gravement malade, en perte d'autonomie et de mémoire.

Après examen et discussion,

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

- L'attribution d'une aide de 150,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz.
- Cette participation sera réglée directement à TOTAL ENERGIES.
- Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6561 du budget du C.C.A.S.
- L'attribution de 80,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

**Dossier N°3 :**

Madame la Vice-Présidente soumet aux Membres de la Commission une demande de secours d'urgence formulée par une administrée domiciliée à JONQUIERES SAINT-VINCENT. Elle est gravement malade et sous oxygène 24h/24h.

Après examen et discussion,

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

- L'attribution d'une aide de 150,00 € à valoir sur sa facture de fourniture d'électricité et de gaz.
  - Cette participation sera réglée directement à TOTAL ENERGIES.
  - Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 6561 du budget du C.C.A.S.
- L'attribution de 80,00 € en chèques eau VEOLIA à valoir sur sa facture d'eau.

La séance est levée à 20h15

\*\*\*\*

**Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER.**

